Distribution : Générale
C/C.01/07/SR/Final
ORIGINAL : Anglais

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^{O} 04-07

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) s'est réuni, par l'entremise de ses représentants suppléants, les 27 et 28 octobre 2004 à Montréal, au Québec. Mme Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Manuel Bulás et José Manuel Medina représentaient le Mexique, et que M. Jerry Clifford représentait les États-Unis. M. Arturo Duran et Mme Donna Tingley représentaient le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, le Secrétariat. La secrétaire du Conseil, Mme Julie-Anne Bellefleur, agissait à titre de secrétaire de la séance, et d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat y participaient également (voir l'annexe A).

Présentation des participants et examen de l'ordre du jour et des objectifs de la séance

Après un mot de bienvenue de la présidente, les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour (voir l'annexe B) et demandent au Secrétariat d'afficher dans le site Web de la CCE l'exposé qu'ils ont fait au cours de l'atelier public que le CCPM a tenu un peu plus tôt dans la journée au sujet des nouvelles priorités de la CCE.

Compte rendu du directeur exécutif

M. Kennedy fait état de quelques points saillants de son rapport sur les activités de la CCE durant les six derniers mois (voir l'annexe C), et souligne le travail considérable accompli jusqu'à présent afin d'élaborer le Plan opérationnel pour 2005 à 2007. Pour illustrer l'intérêt soutenu des citoyens des trois pays à l'égard du processus relatif aux communications sur les questions d'application visé aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), il mentionne qu'en date du 15 octobre, le Secrétariat avait reçu sept communications au total en 2004, soit un nombre bien supérieur à la moyenne. Il saisit l'occasion pour féliciter le gouvernement du Mexique d'avoir exprimé, dans le cadre de la dernière réunion du Groupe d'étude sur le lindane, sa volonté d'élaborer et d'appliquer un programme visant à mettre progressivement fin à toutes les utilisations de cette substance au Mexique. Il mentionne également que depuis que le Secrétariat a transmis au Conseil la version finale du rapport sur le maïs et la biodiversité, le 13 septembre 2004, ses travaux sur cette question sont en grande partie terminés. Quant au IIIe Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce qui se tiendra à l'automne de 2005, il indique que la CCE a diffusé au mois d'août une invitation publique à présenter des documents sur le commerce et l'environnement, plus particulièrement sur les investissements et la croissance en Amérique du Nord. Il précise que les auteurs de ces documents en présenteront la version finale au cours de ce symposium que la CCE prévoit tenir au Canada. Par ailleurs, M. Kennedy se dit satisfait de la réunion tenue récemment à Ixtapa, au Mexique, car elle a permis d'obtenir des résultats tangibles en ce qui a trait à la protection des

tortues marines, et ce, grâce au soutien de la CCE, du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (Semarnat) du Mexique, des administrations municipales et de la société Banamex. En dernier lieu, il informe les Parties qu'en vue d'améliorer la collaboration de la CCE avec les gouvernements étatiques, les administrations municipales et le secteur privé, le Secrétariat a confié à M. Victor Shantora la tâche d'être sa principale personne-ressource à cette fin. M. Kennedy mentionne aussi que le Secrétariat est train de sonder le terrain afin de voir si le *Canadian Council for International Business* (Conseil canadien pour le commerce international), la *Confederación de Cámaras Industriales* (Confédération des chambres industrielles) du Mexique et le *Council for International Business* (Conseil pour le commerce international) des États Unis seraient intéressés à remettre en vigueur un ancien protocole d'entente afin de soutenir les projets sur le terrain que réalise le secteur privé pour donner suite aux priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla.

La présidente remercie le directeur exécutif de son compte rendu, et déclare que si le IIIe Symposium devait se tenir au Canada, il pourrait donner lieu à des travaux en synergie.

Compte rendu d'un représentant du CCPM

M. Arturo Duran déclare que le CCPM rendra compte des conclusions de la réunion publique sur les trois priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla au cours de la réunion qu'il tiendra un peu plus tard dans la journée avec les représentants suppléants. Il mentionne que ces trois priorités font l'unanimité parmi les membres du CCPM, et qu'ils sont heureux de constater que le Conseil a l'intention de faire plus utilement appel à leurs services lorsqu'il doit prendre des décisions.

Aperçu du Plan stratégique pour 2005 à 2010 et du Plan opérationnel pour 2005 à 2007, et examen des activités courantes de la CCE

Le directeur des programmes donne un aperçu du Plan stratégique pour 2005 à 2010 et du Plan opérationnel pour 2005 à 2007. Il présente aussi une proposition de gabarit de projet afin que les Parties l'examinent en indiquant qu'un exemplaire plus détaillé leur sera transmis sous peu. Il déclare que le document qui met en correspondance les activités courantes avec les priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla est très évocateur, et qu'il faudrait envisager de poursuivre ces activités en élaborant de nouveaux projets qui cadrent avec les priorités. Il mentionne également qu'il faudrait en poursuivre d'autres, même si elles ne semblent pas guidées par les mêmes priorités. Il précise qu'il s'agit notamment de volets de projet relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques, à la conservation de la biodiversité, et à la santé des enfants et à l'environnement.

Les représentants suppléants échangent leurs vues sur les ébauches de document rédigées par le Secrétariat et lui donnent des directives afin qu'il y apporte des améliorations. Ils le chargent également de commencer à ébaucher le plan stratégique à long terme de la CCE en se fondant sur leurs discussions.

Élaboration des grandes lignes du Plan stratégique relatif au renforcement des capacités

Le membre mexicain du groupe de spécialistes des Parties donne un aperçu de l'état d'avancement du Plan stratégique relatif au renforcement des capacités. Les représentants suppléants font à nouveau mention du but et du cadre de référence de ce plan dont ils ont convenu lors de leur dernière réunion, et échangent leurs vues sur les propositions d'objectifs et de projets suivantes : 1) une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités; 2) la formation des fonctionnaires mexicains; 3) le renforcement des capacités des établissements mexicains d'enseignement et de formation afin qu'ils puissent attirer et former de nouveaux candidats; 4) l'élaboration de projets pilotes qu'il est possible de répéter. Ils conviennent, en premier lieu, d'entreprendre une évaluation approfondie des besoins, conformément au premier objectif, mais estiment qu'il faudrait mieux définir les deux projets pilotes à réaliser en vertu du quatrième objectif. Ils chargent ensuite le Secrétariat de commencer à élaborer des propositions de projet en fonction de ces deux objectifs en vue de les soumettre à l'examen des Parties.

Examen d'autres questions courantes par les représentants suppléants

Élaboration du plan national mexicain de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Les représentants suppléants adoptent la résolution du Conseil n° 04-06 (voir l'annexe D) autorisant le directeur exécutif à recevoir et à gérer les fonds prévus par l'accord de financement de l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants au Mexique, et d'entreprendre les activités que les accords de coopération et de financement confient à la CCE lorsque ceux-ci seront signés.

Réunion avec le CCPM

La présidente du CCPM, Mme Donna Tingley, invite Mmes Nelly Correa et Patricia Cleary ainsi que M. Carlos Armando Rincón à rendre compte des observations que l'assistance a formulées au cours de l'atelier public que le CCPM a tenu plus tôt dans la journée sur les trois priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla. Elle déclare que ces observations serviront de fondement à l'avis au Conseil que le CCPM élaborera ultérieurement.

Mme Correa fait état des observations exprimées au sujet de l'information nécessaire à la prise de décisions, en mentionnant qu'elles préconisent la fourniture d'informations accessibles et compréhensibles aux non-spécialistes, et que cela illustre le fait que le public ne saisit pas vraiment à qui servira ce plan stratégique. Elle indique aussi que l'assistance a jugé important de mentionner que d'autres intervenants peuvent également fournir de l'information, notamment les universités, les peuples autochtones et les collectivités locales. Elle conclut en déclarant que la CCE devrait établir un centre afin d'y regrouper l'information environnementale, de cerner les lacunes dans ce domaine et de trouver des moyens de produire de l'information.

M. Rincón fait état des observations exprimées au sujet du renforcement des capacités en soulignant que certaines suggèrent que les objectifs comprennent l'évaluation des besoins de la société civile et du secteur privé. La CCE devrait également établir des synergies avec d'autres tribunes et se fonder sur les efforts déjà déployés par d'autres organismes dans ce domaine au lieu de ne donner qu'une optique binationale ou trinationale à ses travaux. Il faudrait aussi que

les travaux en matière de renforcement des capacités ne se limitent pas uniquement au Mexique, car les peuples autochtones du Canada et des États-Unis ont également des besoins dans ce domaine. La CCE devrait aussi tirer parti des échanges transfrontaliers. À certains endroits du texte, il faudrait que les termes soient plus précis (p. ex., « *gradually strengthening* » - renforcer graduellement). En dernier lieu, il déclare que l'assistance a fortement appuyé les activités relatives à la santé des enfants et à l'environnement, notamment la formation des professionnels de la santé.

Mme Cleary expose sommairement les suggestions du public au sujet de l'environnement et du commerce, dont les suivantes : l'inclusion d'activités particulières dans le programme en vue de promouvoir la production d'énergie et de carburant propres; l'étude de questions relatives au travail en vue de réduire les incidences de la croissance du commerce sur l'environnement et la société, au lieu de se concentrer uniquement sur les avantages du commerce; la mise au point de systèmes de biosurveillance compatibles afin de relever prioritairement des données sur la salubrité des milieux de vie des enfants.

Les représentants suppléants remercient les membres du CCPM et de l'assistance pour ces observations pertinentes, et mentionnent que des modifications pourront être apportées au Plan stratégique de la CCE étant donné qu'il est encore en voie d'établissement. Ils estiment par ailleurs important que les intervenants apportent leur contribution à toutes les étapes de l'établissement de ce plan général.

Mme Phare remet aux représentants suppléants un exemplaire du rapport qu'a commandé le CCPM, intitulé *Le conflit d'intérêts inhérent à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement,* mais en précisant qu'il n'exprime pas nécessairement l'opinion du Comité. Elle invite les représentants suppléants à examiner les recommandations qui y sont énoncées, et leur signale que le CCPM a l'intention de le soumettre à l'examen du public durant 30 jours et de déterminer ensuite s'il est pertinent qu'il formule un avis au Conseil à ce sujet.

Répondant à une question de la présidente du CCPM concernant la publication du rapport du Secrétariat sur le maïs et la biodiversité, les représentants suppléants indiquent que les Parties sont sur le point de terminer leurs consultations interministérielles et que le Conseil a l'intention de prendre très prochainement une décision à ce sujet. Ils mentionnent aussi que le Conseil répondra sous peu à trois lettres du CCPM au sujet de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09, du suivi des déchets dangereux et de l'orientation de l'application de l'ANACDE, et que cette réponse sera suivie, peu de temps après, par celle à l'avis du CCPM sur la participation des peuples autochtones aux activités de la CCE.

En dernier lieu, les représentants suppléants remercient les membres du CCPM dont le mandat se termine pour le dévouement dont ils ont fait preuve à l'égard de la CCE, et souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres. Ils expriment également l'espoir de se réunir à nouveau avec le CCPM avant la tenue de la prochaine session ordinaire du Conseil.

Élaboration des grandes lignes du Plan stratégique relatif à l'information nécessaire à la prise de décisions

Le représentant canadien au sein du groupe de spécialistes de l'information expose les conclusions des travaux du groupe quant aux projets et aux activités qu'il suggère de réaliser en priorité, dont les suivants : i) le renforcement des capacités de diffusion du programme de la CCE en matière d'information; ii) le choix d'un petit ensemble d'indicateurs de l'état de l'environnement en Amérique du Nord; iii) l'harmonisation des données et la réalisation d'activités concernant les systèmes d'information; iv) le suivi des activités réalisées par des partenaires afin d'en assurer la coordination; v) la mise en train des travaux dans les domaines prioritaires énoncés dans la Déclaration de Puebla; vi) l'élaboration et la mise en œuvre de projets et de services d'information propres à la CCE; vii) la tenue de réunions.

Les représentants suppléants échangent leurs vues sur ces suggestions et chargent le Secrétariat de prendre en main la rédaction de propositions de projet, en collaboration avec les spécialistes de l'information, en vue de la production et de la diffusion ponctuelle des éléments suivants : les rapports annuels sur des indicateurs clés; les rapports bisannuels ou trisannuels sur l'état de l'environnement; les rapports *À l'heure des comptes*; l'Atlas nord-américain; les services d'information sur le droit et les politiques de l'environnement. Ils invitent également le Secrétariat à entamer la rédaction de la section du Plan stratégique consacrée à l'information afin qu'ils puissent l'examiner au cours de leur réunion des 6 et 7 décembre.

Les représentants suppléants conviennent également d'étudier l'organisation d'un symposium dans le cadre de la prochaine session ordinaire du Conseil, en juin 2005, afin d'y tenir des consultations sur les indicateurs. Ils invitent le CCPM à retenir ce thème pour la partie publique de la session du Conseil. La présidente du CCPM mentionne qu'elle consultera ses membres à ce sujet au cours de la session ordinaire qu'ils tiendront le lendemain. Il est également question de tenir un symposium analogue au printemps de 2005 au Mexique afin de commencer à y évaluer au plus vite les besoins en matière de renforcement des capacités.

En dernier lieu, à la suggestion du représentant canadien, les représentants suppléants conviennent de réétudier la structure et la matière des documents représentant la contribution des Parties aux rapports annuels de la CCE.

Réunion du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce — Élaboration des grandes lignes du Plan stratégique relatif à l'environnement et au commerce

Cette partie de la session est consacrée à une réunion du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Les membres canadien et américain du Groupe font état des conclusions des premières discussions quant aux domaines sur lesquels devrait primordialement porter la stratégie relative à l'environnement et au commerce.

Les fonctionnaires échangent leurs vues sur des suggestions de domaines prioritaires et conviennent, en principe, de retenir les suivants : l'évaluation permanente des répercussions environnementales de l'ALÉNA et d'autres accords commerciaux, les énergies renouvelables et l'exécution des lois. Ils demandent au Secrétariat de rédiger une section pour le plan stratégique ainsi que des propositions de projet dans ces domaines en étroite collaboration avec les Parties. Ils s'entendent sur le fait que les Parties entreprennent aussi des travaux relatifs aux achats

écologiques, aux espèces envahissantes et aux écoproduits. Au sujet de ce dernier domaine, ils invitent le Secrétariat à rédiger une nouvelle proposition de projet afin qu'ils puissent l'examiner au cours de leur prochaine réunion.

En dernier lieu, le Groupe de fonctionnaires manifeste son intention de réétudier les buts et objectifs du Plan stratégique relatif à l'environnement et au commerce en tenant compte des deux autres domaines prioritaires et en fonction des critères SMART, à savoir *Specific*, *Measurable*, *Actionable*, *Realistic*, *Timebound* (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et limité dans le temps).

Prochaines étapes

Les représentants suppléants conviennent de tenir une téléconférence à la mi-novembre, et en prévision de celle-ci, le Secrétariat réalisera une analyse préliminaire des coûts des propositions de projet qu'il est censé élaborer relativement aux trois priorités, mais en tenant également compte des activités en cours qui ne sont pas visées par les nouvelles propositions et que les représentants suppléants pourraient examiner afin de juger de leur pertinence. En outre, le Secrétariat déterminera s'il est possible d'entreprendre des travaux en 2004, avec les fonds excédentaires, sur l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et sur d'autres activités relatives aux nouvelles propositions de projet. Les spécialistes des Parties qui contribuent à l'élaboration des plans stratégiques relatifs aux trois domaines prioritaires tiendront une téléconférence avant celle des représentants suppléants afin de déterminer si ces trois domaines pourraient donner lieu à des synergies, et d'examiner des projets pilotes pour donner suite au quatrième objectif dans le domaine du renforcement des capacités.

La prochaine réunion se tiendra les 6 et 7 décembre 2004, à Mexico, dans le but d'examiner l'ébauche du Plan stratégique et les ébauches de propositions de projet. En prévision de cette réunion, le Secrétariat travaillera avec les spécialistes des Parties afin d'élaborer ces propositions.

En réponse à une question d'un membre du Secrétariat au sujet de l'insuffisance budgétaire qui empêcherait le Mexique de verser sa quote-part à la CCE en 2005, le représentant suppléant mexicain mentionne que le Congrès devrait répondre sous peu à la demande d'augmentation du montant consacré aux organismes internationaux.

Annexe A

DISTRIBUTION : Générale

C.01/04-07/LIST/01/Final

ORIGINAL : Anglais

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^{O} 04-07

Montréal, Canada, 27 et 28 octobre 2004
Liste des délégués
(établi le 26/10/2004)

CANADA

Représentante suppléante	Norine Smith, Environment Canada
	Jenna MacKay-Alie, Environment Canada
	Julie Pelletier, Environment Canada
	Leo Iannone, Environment Canada
	Bill Jarvis, Environment Canada
	Nancy Harris, Environment Canada
	Kimberly Ferguson, Environment Canada
	Tim Gallagher, Environment Canada
	Steve McCauley, Environment Canada
	Robert McLean, Environment Canada
	Martin Roy, Foreign Affairs
	Dick Ballhorn, Foreign Affairs
	Daryl Hanak, Province of Alberta
	Kim lakeman, Province of Alberta
	Louise Lapierre, Province of Quebec

MÉXIQUE

Représentant suppléante	José Manuel Bulás, UCAI, Semarnat
	José Manuel Medina Aguilar, UCAI, Semarnat
	Elena Porras, UCAI, Semarnat
	Alejandro Monteagudo, Secretaría de Economía
	Adrián Vazquez, Coordinador de Asesores de la PROFEPA

ÉTATS-UNIS

Représentant suppléante	Jerry Clifford, USEPA
	Mark Linscott, USTR
	Sylvia Correa, USEPA
	Evonne Marzouk, USEPA
	Nadtya Ruiz, USEPA
	Jan Gilbreath, USEPA
	Robert Wing, USEPA
	Darci Vetter, USTR

RÉUNION AVEC LE CCPM

Président du CCPM	Donna Tingley
Membres	Ann Bourget
	Dan Christmas
	Merrell-Ann Phare
	Adriana Nelly Correa
	Eduardo Rincón Mejía
	Carlos Armando Rincón Valdés
	Carlos Sandoval
	Héctor Javier Sepúlveda

Patricia Clarey
Dinkerrai Desai
Arturo Duran Jane Gardner
Patricia Mcdonald

SECRÉTARIAT

Directeur exécutif

William Kennedy
Doug Wright, Director of Programs
Julie-Anne Bellefleur, Council Secretary
Hernando Guerrero, Director of Mexico Liaison Office
Geoffrey Garver, Director, Submissions on Enforcement Matters Unit
Evan Lloyd, Director of Communications
Eduardo Delgadillo, Director of Administration
Chantal Line Carpentier, Head, Environment, Economy and Trade
Victor Shantora, Head, Pollutants and Health
Tim Whitehouse, Head, Law and Policy
Hans Hermann Head, Conservation of Biodiversity
Carla Sbert, Interim JPAC Liaison
Yamirka Gómez, Assistant

Annexe B

Distribution : Générale

C.01/04-07/AGEN/Final

ORIGINAL : Anglais

SESSION N° 04-07 DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS et RÉUNION DU GROUPE DE FONCTIONNAIRES CONSTITUÉ EN VERTU DU PARAGRAPHE 10(6) DE L'ANACDE ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

Secrétariat de la CCE
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Tél. : 514-350-4300; télécopieur : 514-350-4349

Le mercredi 27 octobre 2004, de 10 h 30 à 19 h 00
et le jeudi 28 octobre 2004, de 9 h 00 à 16 h 00

Présidence Canada

Le mercredi 27 octobre

9 h 10 à 10 h 10	Compte rendu des représentants suppléants à la réunion publique du Comité consultatif public mixte (CCPM)— Hôtel Delta Montréal, 475, av. du Président-Kennedy, salle Opus II
10 h 10 à 10 h 30	Retour au Secrétariat de la CCE
10 h 30	Session n° 04-07 des représentants suppléants
10 h 30 à 11 h 00	Présentations et examen de l'ordre du jour et des objectifs (y compris les comptes rendus du directeur exécutif et du représentant du CCPM)
11 h 00 à 12 h 00	Aperçu du Plan stratégique 2005–2010 et du Plan opérationnel 2005–2007 et examen des activités actuelles de la CCE
12 h 00 à 13 h 00	Discussion
13 h 00 à 13 h 30	Pause déjeuner
13 h 30 à 16 h 00	Élaboration du Plan stratégique sur le« renforcement des capacités »
16 h 00 à 16 h 30	Récapitulation et préparation de la réunion conjointe avec le CCPM
16 h 30 à 17 h 00	Pause (réunion privée avec les représentants suppléants et le directeur exécutif)
17 h 00 à 19 h 00	Réunion conjointe avec le CCPM
19 h 30	Dîner privé réunissant les représentants suppléants et le directeur exécutif (Restaurant Les Filles du Roy, 405, rue Bonsecours)

Le jeudi 28 octobre

9 h 00 à 12 h 00	Réunion de l'équipe de travail du Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE (salle D du Secrétariat)
9 h 00 à 12 h 00	Élaboration du Plan stratégique sur l' « information requise pour la prise des décisions »
12 h 00 à 12 h 30	Pause déjeuner
12 h 30 à 15 h 30	Réunion du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE — élaboration du Plan stratégique sur les « liens entre l'environnement et le commerce »
15 h 30 à 16 h 45	Intégration des priorités dans l'ébauche du Plan opérationnel et prochaines étapes
15 h 45 à 16 h 00	Autres affaires courantes soumises à l'examen des représentants suppléants

SESSION N° 04-07 DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR

PREMIER JOUR

Objectifs de la réunion :

- Examiner les buts et les objectifs
- Examiner les activités actuelles de la CCE
- Examiner les mesures proposées pour chaque priorité
- Examiner l'aperçu du Plan stratégique 2005–2010 et du Plan opérationnel 2005–2007
- Guider l'élaboration de la première ébauche du Plan stratégique 2005–2010 et du Plan opérationnel 2005–2007

10 h 30 à 11 h 00 Présentations et examen de l'ordre du jour et des objectifs (y compris les comptes rendus du directeur exécutif et du représentant du CCPM)

Documents :

a) Ordre du jour préliminaire de la session n° 04-07 des représentants suppléants, révision 1 (distribué le 21/10/2004)
b) Rapport du directeur exécutif (distribué le 19/10/2004)
c) Compte rendu des représentants suppléants à la réunion publique du CCPM (distribué le 18/10/2004)
d) Avis au Conseil n° 04-02 du CCPM : Futures orientations de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (distribué le 12/08/2004)
e) Lettre du CCPM au directeur exécutif, datée du 10 septembre 2004, sur les moyens d'accroître la participation du secteur privé aux activités de la CCE (distribuée le 10/09/2004)
f) Synthèses des avis concernant les orientations stratégiques fournis au fil du temps par le CCPM et par les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux (distribuées le 13/08/2004 et le 3/08/2004, respectivement)
g) Avis n° 04-02 du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement : Poursuite des travaux dans le domaine de la santé des enfants et de l'environnement au sein de la Commission de coopération environnementale (distribué le 30/09/2004)

11 h 00 à 12 h 00 Aperçus du Plan stratégique 2005–2010 et du Plan opérationnel 2005–2007 et examen des activités actuelles de la CCE

- Exposé du Secrétariat sur l'aperçu préliminaire du Plan stratégique 2005– 2010 et du Plan opérationnel 2005– 2007, y compris la nouvelle formule de « planification, présentation de rapports et évaluation »
- Exposé du Secrétariat sur les activités de programme actuelles et la nature de leurs liens avec les trois nouvelles priorités
- Réflexions préliminaires sur les répercussions, sous l'angle du programme actuel et de l'administration, de la transition vers les trois nouvelles priorités
- Directives au Secrétariat et/ou approbation de la formule proposée de « planification, présentation de rapports et évaluation »

Documents :

a) Aperçu préliminaire du Plan stratégique et du Plan opérationnel (à distribuer le 19/10/2004)

b) Critères pour déterminer la pertinence et la valeur des activités de programme actuelles de la CCE (distribué le 21/10/2004)
c) Consolidation des buts proposés, objectifs et rapports d'action développés jusqu'ici par les spécialistes des Parties (distribué le 21/10/2004)
d) Planification du programme d'actions actuel en prévision des domaines prioritaires énoncés dans la Déclaration de Puebla (distribué le21/10/2004)
e) Formule de « planification, présentation de rapports et évaluation » (à distribuer le 20/10/2004)
f) Énoncé de mission de la CCE (distribué le 16/08/2004)
g) Déclaration de Puebla (distribuée le 25/06/2004)
h) Rapport du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (distribué le 14/06/2004)

12 h 00 à 13 h 00 **Discussion**

13 h 00 à 13 h 30 **Pause déjeuner**

13 h 30 à 16 h 00 **Élaboration du Plan stratégique sur le'« renforcement des capacités »**

- Rapport d'étape de Manuel Medina sur les travaux des spécialistes des Parties dans le secteur du renforcement des capacités
- Examen des buts et des objectifs
- Examen des activités actuelles de la CCE
- Examen des mesures proposées

Document :

a) Rapport d'étape des spécialistes des Parties dans le secteur de l'information requise pour la prise des décisions (à distribuer par le Canada)

16 h 00 à 16 h 30 **Récapitulation et préparation de la réunion conjointe avec le CCPM**

16 h 30 à 17 h 00 **Pause**

17 h 00 à 19 h 00 **Réunion conjointe avec le CCPM**

Le CCPM rendra compte des opinions exprimées par les membres du public lors de sa réunion publique sur les orientations futures de la CCE. Le CCPM renseignera aussi les représentants suppléants sur les résultats de l'analyse qu'il a commandée relativement à la question du conflit d'intérêts.

DEUXIÈME JOUR

9 h 00 à 12 h 00 **Élaboration du Plan stratégique sur l'« information requise pour la prise des décisions »**

- Rapport d'étape de Bill Jarvis sur les travaux des spécialistes des Parties dans le secteur de l'information requise pour la prise des décisions
- Examen des buts et des objectifs
- Examen des activités actuelles de la CCE
- Examen des mesures proposées

Document :

a) Rapport d'étape des spécialistes des Parties dans le secteur du renforcement des capacités (à distribuer)

12 h 00 à 12 h 30 **Pause déjeuner**

12 h 30 à 15 h 30 **Réunion du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE — élaboration du Plan stratégique sur les « liens entre l'environnement et le commerce »**

- Rapport d'étape de Nancy Harris sur les activités de l'équipe de travail du Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6)
- Compte rendu des États-Unis et du Canada sur les champs d'activité prioritaires, suivi d'une discussion
- Examen des buts et des objectifs
- Examen des activités actuelles de la CCE
- Examen des mesures proposées

Documents :

a) Rapport d'étape de l'équipe de travail du Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) (à distribuer)
b) Ébauche révisée des buts, objectifs et critères relatifs au Plan stratégique sur les liens entre l'environnement et le commerce (distribuée par le Canada le 28/09/2004)
c) Ébauche révisée de la description des champs d'activité à l'étude pour la stratégie de la CCE sur les liens entre l'environnement et le commerce (espèces envahissantes, commerce et énergies renouvelables, application des lois sur l'environnement) (à distribuer par les États-Unis)
d) Ébauche révisée de la description du champ d'activité prioritaire ayant trait aux examens des effets environnementaux des accords de libre-échange (à distribuer par le Canada)

15 h 30 à 15 h 45 **Prochaines étapes**

Examiner et confirmer :

- Les prochaines étapes de l'intégration des trois nouvelles priorités dans l'ébauche du Plan stratégique et du Plan opérationnel, y compris l'examen des répercussions sur le programme de travail actuel (budget, répercussions et priorités en matière de ressources, possibilités de sollicitation de fonds)
- Les objectifs de la quatrième session des représentants suppléants qui aura lieu les 6 et 7 décembre 2004 à Mexico
- Les travaux devant être effectués par le Secrétariat et les Parties

Document :

a) Proposition sur les prochaines étapes de mise en œuvre des nouvelles priorités (distribuée par le Canada le 15/07/2004)

15 h 45 à 16 h 00 Autres affaires courantes soumises à l'examen des représentants suppléants

Point 1 **Plan national de mise en oeuvre du Mexique sur les polluants organiques persistants (POP) en vertu de la Convention de Stockholm**

Les représentants suppléants sont invités à adopter une résolution du Conseil autorisant la CCE à

agir à titre d'organisme exécutif pour la mise en œuvre du Plan national du Mexique sur les POP en vertu de la Convention de Stockholm.

Documents :

a) Ébauche de résolution du Conseil (distribuée le 13/10/2004)
b) Accord de coopération entre le Semarnat et la CCE (distribuée le 13/10/2004)

Rapport du directeur exécutif sur les activités de la Commission de coopération environnementale

Montréal, les 27 et 28 octobre 2004

1 Points saillants

Les six mois qui ont suivi la dernière session ordinaire du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) ont été marqués par de nombreux travaux de planification du programme en fonction des priorités énoncées dans la *Déclaration de Puebla*, ainsi que par l'application du Plan opérationnel pour 2004 à 2006, approuvé préalablement par le Conseil. Voici quelques points saillants de ces travaux :

Élaboration du programme

Le Secrétariat a réalisé une masse considérable de travaux au cours des derniers mois afin de commencer à établir le Plan opérationnel pour 2005 à 2007. Ce plan prévoit le soutien du Secrétariat et des responsables du programme à l'évolution constante des trois nouveaux secteurs prioritaires de travail, ainsi que la mise en correspondance des activités courantes des programmes et du budget alloué à cette fin, en vue de soumettre ce plan et son budget à l'examen du Conseil dans les meilleurs délais.

Communications de citoyens sur des questions d'application des lois

Les citoyens des trois pays continuent de présenter des communications sur des questions d'application des lois en vertu de l'article 14 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). En date du 15 octobre 2004, le Secrétariat avait reçu sept de ces communications au cours de l'année, ce qui est nettement supérieur à la moyenne, et celles-ci font part d'allégations de non application des lois dans chacun des trois pays.

En octobre, le Secrétariat a publié un dixième dossier factuel, celui concernant la communication Molymex II.

Gestion rationnelle des produits chimiques

Le personnel du Secrétariat et des spécialistes nationaux continue d'établir le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane. Au cours d'une réunion du groupe chargé de l'établissement de ce PARNA, qui s'est tenue dans les bureaux du Secrétariat du 28 au 30 septembre, les représentants du gouvernement du Mexique ont indiqué que leur pays a l'intention d'élaborer et d'appliquer un programme en vue d'éliminer graduellement toutes les utilisations de lindane.

Rapports visés à l'article 13 de l'ANACDE

Depuis que le Secrétariat a présenté, le 13 septembre, la version finale du rapport établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, intitulé *Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique – Principales conclusions et recommandations*, le plan de travail de cette activité, qui a débuté en juillet 2002, est largement réalisé.

Environnement et commerce

Au mois d'août, le Secrétariat a publié une invitation à présenter des exposés sur des

questions liées au commerce et à l'environnement, plus précisément en rapport avec les investissements et la croissance économique en Amérique du Nord. Les auteurs de ces exposés en présenteront la version finale, à l'automne de 2005, au cours du troisième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce.

Activités communautaires de conservation

Cette année, on a préservé un nombre record de tortues marines dans le lieu de villégiature d'Ixtapa, et délimité des zones dans le cadre d'un projet financé par la CCE, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles), des administrations municipales et la *Fomento Ecológico Banamex* (Banque de développement écologique Banamex). À titre de directeur exécutif, j'ai eu le plaisir de participer à une activité, le 22 octobre, en compagnie du secrétaire Cárdenas, afin de prendre connaissance des efforts fructueux que déploient les collectivités dans cette région. Des partenaires de la conservation du milieu marin ont également participé à cette activité, notamment des représentants de l'*Aquarium of the Pacific*, situé à Long Beach, en Californie, et de l'*Aquarium and Marine Science Center*, situé à Vancouver, en Colombie-Britannique.

2 Atteinte des buts de la CCE

But 1 : Favoriser la compréhension de l'état de **notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord.**

Objectif A : Le public et les Parties comprennent mieux l'état de l'environnement nord-américain et son évolution possible, de même que ses liens avec la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes.

Faciliter l'harmonisation des données et l'échange d'information ainsi que promouvoir une surveillance intégrée à l'échelle continentale afin de favoriser une meilleure compréhension de l'état actuel de l'environnement nord-américain

Registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP)
Les médias ont réservé un accueil favorable au rapport *À l'heure des comptes 2001*. Le Secrétariat a en effet reçu 188 demandes de renseignements et 24 demandes d'entrevues de la part de journalistes de la presse écrite et électronique. L'outil de recherche de la CCE a permis à des intéressés d'effectuer des recherches et des analyses personnalisées sur le site Web de la Commission, dans les données divulguées par les établissements industriels et compilées dans le rapport *À l'heure des comptes.* Entre les mois de juin et de septembre derniers, ce site a fait l'objet de 4 500 recherches sur les données de 2001. La CCE y a affiché le rapport spécial intitulé *À l'heure des comptes : Les substances toxiques et la santé des enfants en Amérique du Nord* afin de recueillir des observations de la part du public à son sujet. Plus de 20 organismes ont formulé des observations détaillées sur ce rapport, et la CCE a constitué un groupe de spécialistes pour qu'ils l'examinent et dans l'optique de le parachever et de le publier l'année prochaine.

Le Mexique a adopté des règlements nationaux afin de rendre obligatoire la déclaration des rejets de polluants, et la CCE lui a offert son soutien pour qu'il mette au point et augmente la liste des substances chimiques que les établissements industriels devront déclarer.

Inventaire national des émissions atmosphériques au Mexique
Les travaux se poursuivent afin d'étendre la portée d'une activité que finance la CCE et

qui est destinée à établir un inventaire national des émissions atmosphériques au Mexique. La CCE a également financé la tenue de deux ateliers en juillet et en août, organisés par le Semarnat et l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), dans le but de réunir les responsables de l'établissement d'inventaires d'émissions dans chaque État mexicain. Ces ateliers se sont tenus également en coordination avec le projet de RRTP afin que celui-ci prévoie la formation de fonctionnaires étatiques en ce qui a trait aux nouvelles prescriptions de déclaration imposées à chaque État dans le cadre du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique.

Rapport sur les émissions atmosphériques des centrales électriques
En août, la CCE a fait parvenir aux Parties l'ébauche d'un rapport sur les émissions atmosphériques des centrales électriques nord-américaines. Elle révise actuellement cette ébauche à la lumière des observations des gouvernements, et prévoit en publier la version finale vers la fin de 2004.

Meilleures techniques existantes pour lutter contre la pollution atmosphérique
La CCE est en train de choisir trois nouvelles méthodes d'étude de cas sur l'application des meilleures techniques existantes de lutte contre la pollution atmosphérique dans trois secteurs industriels en se concentrant sur les sources de pollution au Mexique. Deux de ces études viseront les cimenteries qui brûlent des pneus pour alimenter leurs fours ainsi que les centrales électriques alimentées au mazout. Ces études permettront d'établir une méthode par étape pour que les autorités qui délivrent les permis d'émission puissent cerner et évaluer des techniques de contrôle des émissions de ces sources situées sur leur territoire ou de celles des établissements qu'il est prévu d'y implanter.

Aperçu des systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord
La CCE a fini de réviser l'ébauche d'un rapport sur les systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord à la lumière des observations qu'a formulées le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air. Elle a publié ce rapport en octobre 2004.

Évaluer les répercussions de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine et sur l'intégrité des écosystèmes en Amérique du Nord, et diffuser les résultats de ces évaluations auprès du public et des décideurs.

La santé des enfants et l'environnement
Les travaux se poursuivent en vue de parachever le premier rapport sur des indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, afin de donner suite à la résolution du Conseil n° 03-10. L'avancement de ce rapport a été retardé par le remplacement de certains des principaux spécialistes qui se penchaient sur ce dossier, et la CCE ne prévoit pas pouvoir le publier avant l'année prochaine. Ces travaux concertés constituent une première sur le plan international et cadrent avec le partenariat mondial à l'égard d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants établi au cours du Sommet mondial sur le développement durable. Le rapport servira de fondement aux travaux des trois pays sur ces indicateurs, cernera des possibilités d'améliorer la collecte de données et les systèmes de surveillance, et suggèrera des mesures précises d'application des politiques connexes.

Le Mexique a retiré son représentant de l'équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants et, à l'exception des travaux sur les indicateurs mentionnés précédemment, il a cessé de participer et de contribuer aux projets dans ce domaine. La CCE a donc dû suspendre ces projets, y compris l'examen bisannuel de la mise en œuvre

du *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord* prescrit par la résolution du Conseil n° 02-06.

Le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement a fait parvenir une lettre au Conseil afin de lui demander si son mandat sera prorogé au-delà du 30 septembre 2004, mais il n'a pas encore reçu de réponse du Conseil à ce sujet.

Objectif B : Les hauts responsables du commerce international et le public sont informés des effets environnementaux de la libéralisation des échanges et s'appuient sur cette information pour promouvoir l'amélioration des dispositions des nouveaux accords commerciaux.

Élaborer un plan stratégique pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce, qui a été constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, a tenu des téléconférences et s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir des buts, des objectifs et des stratégies pour les six domaines prioritaires énoncés dans la *Déclaration de Puebla*. Ces domaines sont les suivants : 1) l'évaluation des répercussions environnementales du commerce; 2) le commerce et l'application des lois environnementales; 3) les espèces envahissantes; 4) les énergies renouvelables; 5) l'achat de produits et de services écologiques; 6) les approches commerciales destinées à protéger les écorégions. Le Secrétariat a apporté son aide au groupe lorsqu'il en a eu besoin.

Évaluer, au moyen de processus transparents, les liens entre l'environnement et le commerce et diffuser de l'information sur les conclusions tirées.

La CCE publiera sous peu un document succinct accompagné d'un cédérom faisant état des principales conclusions du Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce ainsi qu'un bilan des enseignements tirés au cours de l'étude de ces liens depuis la dernière publication à ce sujet. Elle entend également publier un feuillet résumant les conclusions de ce symposium ainsi qu'un cédérom contenant les documents qui y ont été présentés. Ces documents permettront de rejoindre un plus vaste public et diminueront les incidences environnementales que peuvent avoir leur impression et leur expédition.

La CCE a également établi des bibliographies annotées de documents découlant des travaux réalisés jusqu'à présent dans le domaine de l'environnement, de l'économie et du commerce, notamment ceux reliés aux évaluations, aux produits et aux services écologiques, au financement de l'environnement, au café, au palmier, aux achats écologiques, et aux produits et services écologiques. Ces bibliographies, qui offrent des liens avec les documents connexes consultables sur le Web, faciliteront la sensibilisation et les réponses aux demandes de renseignements des Parties et du public nord-américain.

La tenue du troisième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce a donné lieu à la constitution d'un groupe consultatif qui s'est réuni et a rédigé une invitation à présenter des exposés sur les investissements et l'environnement ainsi que sur la croissance économique et ses répercussions environnementales. Ce groupe s'est réuni le 26 octobre dans le cadre de la réunion sur les énergies

renouvelables, à laquelle participaient les représentants suppléants, afin de choisir les propositions d'exposés que financera la CCE et qui seront présentés au cours de ce symposium.

But 2 : Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et politiques nationales et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain.

Objectif A : L'élaboration et l'amélioration des lois, politiques, normes et exigences techniques relatives à l'environnement, ainsi que la diffusion d'information à cet égard, font l'objet d'une plus grande coopération.

Mieux faire comprendre les exigences réglementaires et techniques, les leçons tirées de l'expérience et les techniques de gestion dans des secteurs choisis.

La CCE parrainera un atelier nord-américain, intitulé *Vers l'intégration de la science et de l'information aux procédés de décision dans les villes, les collectivités et les bassins hydrographiques*, qui se tiendra dans le cadre des Journées scientifiques nationales 2004 du Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques d'Environnement Canada, du 30 novembre au 3 décembre. D'autre part, la CCE coordonne des activités en étroite collaboration avec la *Comisión Nacional del Agua* (Commission nationale de l'eau) du Mexique et le Conseil mondial de l'eau afin de veiller à ce que ces activités contribuent à l'atteinte des objectifs du Forum mondial de l'eau qui aura lieu du 16 au 22 mars 2006.

La CCE a également conclu un accord de principe avec l'*Instituto Mexicano de Technología del Agua* (Institut mexicain de technologie de l'eau) afin de soutenir ses efforts visant à cerner des méthodes fructueuses d'évaluation de la qualité de l'eau dans ce pays, notamment celles appliquées à San Juan Nuveo Parangaricutiro dans le cadre des travaux destinés à trouver des solutions de rechange à Tehuacan, ainsi que du projet Aguaxaca mené par l'*Instituto de la Naturaleza y la Sociedad de Oaxaca* (Institut de la nature et de la société d'Oaxaca).

Veiller à ce que l'information relative aux lois et aux politiques environnementales nord-américaines affichée sur le site Web de la CCE soit à jour et facilement accessible.

Le Secrétariat a conclu un accord avec l'*Instituto Tecnologico Y de Estudios Superiores de Monterrey* (Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey) et le *National Center for Manufacturing Sciences* (Centre national de technologie de la fabrication) des États-Unis. Aux termes de cet accord, l'Institut fournira au Centre des données sur les prescriptions mexicaines relatives aux déchets dangereux afin que ce dernier puisse les afficher sur son site Web, à l'adresse <www.bordercenter.org>. Ce site vise à aider les producteurs, les transporteurs et les courtiers de déchets dangereux à se conformer aux lois lorsqu'ils expédient des déchets de l'autre côté de la frontière.

La CCE a également apporté son soutien à la tenue d'une conférence sur les lois de l'environnement qui a réuni des représentants du barreau des trois pays et a particulièrement porté sur des questions relatives aux déchets dangereux et à l'eau. À la suite de cette conférence, les barreaux mexicain et américain envisagent d'entretenir une relation plus permanente relativement aux activités environnementales.

Améliorer la coordination de la gestion écologique et du suivi des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux en Amérique du Nord.

Donnant suite à une directive du Conseil, le Secrétariat accomplit des progrès constants dans le cadre de ses travaux relatifs à la gestion des déchets dangereux. Des représentants de la CCE ont participé à la réunion annuelle du *United Center for Trade Facilitation and Electronic Business* (UNCEFACT, Centre unifié de facilitation du commerce et des affaires en électronique), et ils y ont présenté les travaux de la CCE sur le suivi des déchets dangereux. Ces travaux ont reçu un accueil favorable, et la CCE a convenu de coordonner ses activités avec celles du groupe de travail TBG-13 (sur les questions environnementales) de l'UNCEFACT.

Objectif B : Les Parties améliorent l'observation et l'application de leurs lois et règlements de l'environnement.

Fournir une tribune permettant aux Parties et aux groupes intéressés d'échanger sur les enjeux suscitant des préoccupations communes.

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale a fini de planifier l'atelier sur la pollution par les navires qui se tiendra à Los Angeles, les 17 et 18 novembre. Ces travaux seront coordonnés avec les organismes des trois pays chargés de la protection de l'environnement et du milieu marin en vue de lutter contre le déversement illicite de déchets et de matières dangereuses par les gros navires. Le Secrétariat a également parachevé un document sur le commerce illicite des espèces sauvages en Amérique du Nord.

But 3 : Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord.

Objectif A : La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable en Amérique du Nord.

Mettre en œuvre le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord dans un esprit de collaboration.

Tenant compte des priorités énoncées dans la *Déclaration de Puebla*, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (GTCB) a entamé l'établissement d'un plan d'action quinquennal afin de mettre en œuvre le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*. Le GTCB s'est aussi réuni le 9 septembre 2004, à Montréal, ce qui lui a permis de fixer huit objectifs de mise en œuvre du plan quinquennal dont les Parties tiendront compte au cours des activités de planification qu'elles ont entreprises.

Promouvoir la coopération axée sur la conservation des régions d'importance écologique en Amérique du Nord et le maintien de leur intégrité.

Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Se fondant sur les mesures de conservation pour la région prioritaire Baja-Béring, le système de classification des écorégions marines et le projet visant la gestion efficace des aires marines protégées (AMP), des intervenants des trois pays ont convenu de créer un réseau pilote nord-américain d'AMP dans la région Baja-Béring. Il ont également fixé des priorités à court terme pour cette région, notamment : 1) la conception d'un atlas, en se fondant sur les travaux réalisés par la *National Oceanic and Atmospheric*

Administration (Administration nationale des systèmes atmosphériques et océaniques); 2) l'élaboration d'un programme de surveillance concerté et la mise en œuvre d'indicateurs d'efficacité de la gestion à trois emplacements; 3) l'organisation d'un atelier sur les formules nouvelles de financement des AMP.

Réseau d'écosystèmes de prairies
En collaboration avec l'organisme *The Nature Conservancy* et avec le soutien du groupe consultatif trinational sur le réseau d'écosystèmes de prairies, la CCE a entrepris, tel que prévu, la création d'un réseau de conservation des prairies. Ces travaux comprennent l'inventaire concerté de prairies devant faire l'objet de mesures de conservation prioritaires à l'échelle de l'Amérique du Nord. Un atelier sur ce thème se tiendra en Virginie occidentale, du 8 au 10 novembre 2004. En collaboration avec les responsables de son secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, la CCE publiera d'ici peu, sur son site Web, les conclusions d'une étude sur le bœuf et le bison d'embouche écocertifiés. Cette étude cadre avec les activités que réalise la CCE afin d'établir des liens entre le commerce et la conservation de la biodiversité.

Soutien aux décideurs
Le sous-ensemble d'aires à conserver en priorité dans la région marine Baja-Béring et dans la région des prairies, ainsi que l'information découlant de la mise en œuvre des plans d'action nord-américains de conservation (PANAC), serviront de fondement stratégique, sur les plans biologique et géographique, pour que les décideurs déterminent le public et les activités que la CCE devrait cibler pour favoriser le renforcement des capacités, le partage d'information et, si possible, l'établissement de liens entre l'environnement et le commerce.

Promouvoir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières de l'Amérique du Nord et d'autres espèces choisies par les Parties.

Espèces marines et terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
Les PANAC relatifs à la tortue luth, au rorqual à bosse et au puffin à pieds roses ont subi un examen par des pairs et sont sur le point d'être révisés et traduits. À la fin d'octobre, la CCE a participé à une cérémonie de conservation à laquelle ont assisté des écoliers du Canada, du Mexique et des États-Unis, et qui a consisté à relâcher de jeunes tortues marines. En outre, un répertoire des espèces en est aux derniers stades de son actualisation, de son examen par des pairs et de sa révision, et les cartes illustrant la répartition des espèces qui suscitent des préoccupations communes sont reliées à celles des écorégions marines et terrestres. Les organismes de protection des espèces sauvages des trois pays ont choisi conjointement trois espèces des prairies du centre de l'Amérique du Nord : le chien de prairie, la buse rouilleuse et la chevêche des terriers. À la mi-juillet 2004, des spécialistes des trois pays se sont réunis à Calgary afin d'ébaucher des PANAC relatifs à ces espèces. Ces plans d'action font actuellement l'objet d'un examen par des pairs et par les organismes compétents, et la CCE prévoit les publier vers la fin de l'année.

Évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux
En 2004, les quatre ateliers régionaux tenus au Mexique ont permis d'évaluer l'état de conservation de tous les oiseaux dans l'ensemble de ce pays. À la fin de l'année, les divers partenaires et la CCE mettront en correspondance les conclusions de ces ateliers avec celles du Canada et des États-Unis afin d'évaluer, pour la première fois, l'état de conservation des oiseaux à l'échelle nord-américaine. Cette évaluation comparative

générale s'impose et constitue une démarche prometteuse pour que l'information sur les oiseaux serve d'indicateur et contribue également à mieux connaître l'état de l'environnement.

Faciliter le partage de données et d'information en Amérique du Nord, ainsi que promouvoir une surveillance et une évaluation intégrées de manière à mieux comprendre l'état de la biodiversité du continent.

Une base de données consultable et interfonctionnelle a été mise sur pied afin d'appuyer les travaux des projets de la CCE concernant les aires marines et les prairies qui visent certaines espèces et aires de conservation prioritaires. Cette base de données offrira de l'information correspondante sur les éléments suivants : les écorégions marines, les organismes compétents, les espèces (y compris les cartes de leurs aires de distribution), les aires de conservation prioritaires, les zones importantes pour la conservation des oiseaux, les pays, les États, les provinces et les grandes villes. Cette base peut être étoffée et comprend des données qui seront reliées à l'outil d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, le *Who's Who Directory*, qui servira à soutenir la mise en place du réseau nord-américain d'AMP.

Promouvoir une intervention commune en vue de contrer les menaces pour les écosystèmes, les habitats et les espèces de l'Amérique du Nord.

Espèces aquatiques envahissantes
La CCE a établi un rapport sur l'état des menaces environnementales et sur l'orientation à prendre au sujet des plantes aquatiques envahissantes le long de la côte nord-américaine du Pacifique, et ce rapport fait présentement l'objet d'un examen par des pairs. Il examine l'état des connaissances sur les plantes aquatiques envahissantes le long de cette côte et analyse les menaces qu'elles peuvent représenter pour l'environnement. Il fait également état des lacunes dans les politiques et propose des solutions pour que le Canada, le Mexique et les États-Unis trouvent le moyen de contrer ces menaces. Le Secrétariat est en train de constituer une équipe trinationale afin de réaliser un projet qui consistera à tester un modèle d'analyse des risques que présente une espèce aquatique envahissante qui suscite des préoccupations communes, et à étudier une voie de pénétration de cette espèce qui n'a pas encore fait l'objet d'une attention adéquate.

Objective B: Les politiques environnementales, économiques et commerciales se renforcent mutuellement en Amérique du Nord.

Promouvoir l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en Amérique du Nord.

Travaux sur l'évitement des émissions polluantes
À la suite d'une réunion tenue en 2003 sur l'évitement des émissions polluantes, la CCE a constitué un groupe technique afin d'analyser de manière plus approfondie des méthodes connexes, leur compatibilité et leur application éventuelle. La question des avantages environnementaux est soulevée au cours de chaque réunion sur les énergies renouvelables, et elle demeure un enjeu important si l'on veut favoriser le développement de ces énergies. La CCE a collaboré avec le *World Resources Institute* (WRI, Institut des ressources mondiales) et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis afin d'organiser une réunion de suivi visant à trouver des méthodes communes d'évaluation de ces avantages. Cette réunion, qui devait avoir lieu en septembre, a été reportée au 4 novembre. La CCE a préparé deux documents en prévision de cette réunion : le premier actualise un document présenté l'année dernière

qui expose les diverses méthodes appliquées dans les trois pays, par divers organismes publics et privés, afin de mesurer les avantages environnementaux des énergies renouvelables; le deuxième fait état des méthodes appliquées à l'échelle internationale.

Marché des énergies renouvelables

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année relativement aux énergies renouvelables, notamment le Sommet de la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest), les conférences tenues dans le cadre du Forum nord-américain sur l'intégration, la série d'ateliers organisés sous l'égide de la fondation *Pollution Probe*, et la conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Bonn, en Allemagne. En fonction de ces réunions et des travaux de la CCE, il s'avère que l'industrie est intéressée à produire des énergies renouvelables, que les consommateurs industriels et résidentiels sont désireux d'en acheter, et que certaines institutions sont prêtes à investir dans ce domaine. Toutefois, pour que le marché nord-américain fonctionne efficacement, il faudra aplanir d'importants obstacles techniques et financiers.

La CCE organisera une réunion les 28 et 29 octobre dans le but de rassembler des représentants des secteurs public et privé, d'investisseurs internationaux et d'organisations non gouvernementales (ONG), afin d'étudier les défis auxquels fait face le marché des énergies renouvelables, et d'envisager l'établissement de partenariats entre les participants. Une centaine de personnes se sont inscrites à cette réunion publique organisée par le Comité consultatif public mixte (CCPM) et les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. Les organismes gouvernementaux des trois Parties ont contribué à l'établissement du programme de la réunion à laquelle participeront des représentants de haut rang, dont les ministres de l'Environnement du Canada et du Québec, MM. Stéphane Dion et Thomas Mulclair, le sous-secrétaire du Semarnat, M. Juan Rafael Elvira Quesada, et le président de la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Commission nationale sur les économies d'énergie) du Mexique, M. Carlos Dominguez. Cette réunion publique permettra d'éclairer l'élaboration d'une stratégie sur les énergies renouvelables par le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE.

Des représentants de l'EPA et du WRI y présenteront un document, qu'a commandé l'EPA et qu'a parachevé le WRI, qui fait état des contraintes auxquelles fait face la demande d'énergies renouvelables en Amérique du Nord et qui peuvent entraver leur développement.

La fondation Pollution Probe et le Summerhill Group ont organisé une série d'ateliers dans l'ensemble du Canada afin d'examiner de quelle manière développer et promouvoir l'énergie verte dans ce pays, et des représentants des deux organismes exposeront les conclusions de ces ateliers au cours de la réunion.

Un représentant du *Center for Resource Solutions* y fera également état de questions relatives aux certificats d'énergies renouvelables en Amérique du Nord.

Capacités de production

Co-financé par Environnement Canada, ce projet a permis de constituer une base de données sur les capacités nord-américaines de production d'électricité, existantes et envisagées jusqu'en 2010, à partir d'énergies renouvelables. Cette base de données et le rapport connexe sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=1482>.

Ces données ont servi à la conception d'une carte « cliquable » de l'Amérique du Nord qui illustre l'emplacement de toutes les capacités de production, en place et envisagées, groupées par État ou par province et par source d'énergie. Cette carte sera consultable sous peu sur le site Web de la CCE.

En outre, la CCE est en train de terminer des travaux d'évaluation de l'énergie éolienne dans le nord du Yucatán et dans l'est du Quintana Roo. Les conclusions de cette évaluation seront exposées au cours de la réunion qui aura lieu les 28 et 29 octobre.

Suivi des certificats d'énergies renouvelables

La CCE a entrepris des travaux sur les certificats d'énergies renouvelables à la suite d'un atelier qui a eu lieu au Mexique, en 2003, intitulé *L'élimination des entraves à la production et à la fourniture d'énergies renouvelables au Mexique : enseignements tirés par les signataires de l'ALÉNA.* Cet atelier a permis de conclure que les certificats constituent l'un des facteurs de développement des énergies renouvelables au Mexique, et l'on peut consulter son compte rendu à l'adresse suivante : <http://www.cec.org/files/pdf/ECONOMY/proceedings-feb7_fr.pdf)>. L'une des séances de la réunion des 28 et 29 octobre portera sur les énergies renouvelables et consistera à étudier de quelle manière élargir le marché de ces certificats en Amérique du Nord en se fondant sur les travaux de la CCE. À ce sujet, on peut aussi consulter le site suivant : <http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=1488>.

Les énergies renouvelables et le projet sur le droit international

En collaboration avec le cabinet d'avocats Baker & McKenzie, la *Yale University* et le Partenariat sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la CCE participe à un projet qui vise : i) à cerner, à évaluer et à proposer des mesures afin d'éliminer les obstacles aux énergies renouvelables dans les accords internationaux en vigueur; ii) à faciliter l'application et à promouvoir les mécanismes politiques et juridiques qui permettront à ces énergies de mieux s'implanter sur le marché et d'y consolider la place importante qu'elle pourrait y occuper. La CCE apporte sa contribution à la rédaction d'un chapitre du rapport connexe relatif à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Étude sur la biomasse

Cette étude permet de distinguer quels types de sources de biomasse on pourrait utiliser pour produire de l'électricité avec des répercussions minimes sur l'environnement, de même que de l'éthanol et de l'hydrogène, pour chauffer des locaux, pour servir de matières premières dans la fabrication de produits industriels, ou pour d'autres usages, notamment l'amendement du sol, tout en tenant compte de la récupération d'énergie, de la diminution des rejets de gaz à effet de serre et d'autres émissions, ainsi que de questions liées au coût et à la sécurité de l'énergie. Cette étude a également permis de définir l'expression « approvisionnement durable en biomasse » dans le cadre des politiques visant l'énergie verte. Ce projet a été co-financé par la CCE, le Conseil national de recherches du Canada et Ressources naturelles Canada. Les rapports des étapes 1 et 2 de cette étude sont consultables (en anglais seulement) aux adresses suivantes : <http://www.cec.org/files/pdf/ECONOMY/Biomass-StageI_en.pdf> et <http://www.cec.org/files/pdf/ECONOMY/Biomass-StageII-Final.pdf>.

Encourager la divulgation de l'information environnementale pertinente.

En collaboration avec Environnement Canada, la CCE a établi deux rapports sur la divulgation de l'information environnementale. Le premier a consisté, au moyen d'une étude documentaire, à déterminer si l'on estimait que cette information avait une valeur commerciale, et, dans l'affirmative, pour quelles raisons. Le deuxième rapport a consisté à examiner les événements catastrophiques pour l'environnement qu'a connus le secteur minier au Canada et aux États-Unis durant les dix dernières années, et à comparer ces événements avec ceux que les entreprises de ce secteur ont déclarés dans leurs états financiers. Ces rapports serviront de fondement à la CCE et à Environnement Canada pour déterminer quelles peuvent être les relations entre la performance environnementale et la performance financière (la « valeur commerciale »), et inciter les secteurs des affaires et des services financiers à tenir plus fréquemment compte de ces relations.

La CCE et Environnement Canada ont créé un réseau d'organismes, de spécialistes et d'intervenants représentant les secteurs de la finance et des affaires, ainsi que les milieux universitaire et non gouvernemental, afin qu'ils participent à la mise sur pied d'un projet, examinent ses résultats et formulent des recommandations sur la manière de diffuser les conclusions qu'ils ont tirées. Au lieu de publier le document qui en découle, la CCE a élaboré une série de sommaires (faisant état des principales conclusions) afin de les diffuser le plus largement possible sur le Web dans les trois langues prescrites par l'ALÉNA. Les personnes intéressées peuvent aussi télécharger le document complet dans sa langue d'origine. Cela permet à la CCE d'atténuer les incidences environnementales de ses publications et de réduire ses frais d'expédition. La Commission a également établi une bibliographie de tous les documents sur le financement et l'environnement qu'elle a rédigés ou commandés.

Favoriser les achats écologiques en Amérique du Nord.

La troisième réunion annuelle du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAEAN) s'est tenue à Montréal, le 10 septembre, et son compte rendu est traduit et affiché sur le site Web de la CCE. Celle-ci a établi un plan d'action, comprenant des plans de sensibilisation pour les prochains 12 à 18 mois, afin de recueillir de plus amples renseignements sur les trois produits considérés prioritaires en matière d'achats écologiques, donnant ainsi suite au communiqué du Conseil de 2003. Il s'agit des produits suivants : 1) les articles en papier et les photocopieurs; 2) les énergies renouvelables; 3) les produits de nettoyage et d'entretien.

La CCE et le Semarnat ont mis à l'essai un outil d'évaluation des méthodes d'achat écologiques et l'ont réinstallé sur leur site Web après y avoir apporté des modifications. Le Groupe du PAEAN a décidé de promouvoir son utilisation, et il est en train de concevoir des modules d'autoformation à cette fin pour toute personne intéressée à déterminer si ses politiques d'achat correspondent aux meilleures pratiques en Amérique du Nord, et si elle peut améliorer ces politiques.

Objectif C : ***Les Parties et les intervenants collaborent à la prévention, à l'atténuation ou à l'élimination des effets néfastes de certaines formes de pollution sur la santé des humains et la salubrité des écosystèmes en Amérique du Nord.***

Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action à l'échelle nord-américaine en vue de protéger la santé humaine et l'environnement.

Gestion rationnelle des produits chimiques

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 95-05, le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) favorise l'établissement, la mise en œuvre et la surveillance du rendement de huit plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) ou d'autres plans d'action afin de respecter les priorités relatives aux substances toxiques.

Dans le cadre de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE, et par souci d'utiliser à bon escient ses ressources limitées, la CCE a affiché sur son site Web un document suggérant des orientations pour le programme de GRPC afin de le soumettre à l'examen du public. Elle a tenu compte des observations et des recommandations formulées dans le rapport intitulé *Les orientations futures du programme de gestion rationnelle des produits chimiques*, qui fait présentement l'objet d'une révision afin que le programme donne suite aux suggestions des intervenants. Le Groupe de travail sur la GRPC examinera les modifications proposées et intègrera celles qu'il juge appropriées en attendant l'avis que les représentants suppléants formuleront au cours de leurs délibérations sur l'orientation de la CCE.

Le programme de GRPC constitue une tribune particulièrement captivante pour le public et d'autres intéressés en Amérique du Nord, du fait que ses activités portent sur des substances dont la toxicité est reconnue et donnent lieu à un débat public ouvert, transparent et participatif. Les responsables du programme ont également réussi à susciter une participation accrue de représentants des peuples autochtones et de spécialistes de la santé des enfants, notamment au cours de l'établissement d'un nouveau PARNA, celui relatif au lindane. Le Groupe de travail sur la GRPC a entrepris d'autres discussions concernant la participation à ses travaux au cours de la conférence qu'il a organisée le 26 octobre 2004, et il prévoit que la réunion de trois jours qu'il tiendra en mars 2005 donne lieu à la présence d'un plus grand nombre de personnes.

Illustrant à quel point le programme de GRPC suscite de plus en plus d'intérêt chez les Nord-Américains, cette prochaine réunion du Groupe de travail, en mars 2005, se tiendra dans le cadre de la réunion annuelle de l'*American Chemical Society* (ACS, Société américaine de chimie), à San Diego. Les responsables des PARNA y présenteront des documents exposant certains projets de GRPC à un éventail de spécialistes nord-américains représentant toutes les disciplines de la chimie environnementale. À titre de perfectionnement, les membres du Groupe de travail seront invités à assister aux séances de l'ACS qui ont particulièrement trait aux domaines visés par le programme de GRPC.

Le bilan des PARNA qui ont pris fin, sont en œuvre ou sont en voie d'établissement est le suivant :

Le PARNA relatif au chlordane est établi, et il a eu pour résultat l'élimination de l'utilisation de cette substance et l'annulation de son homologation comme pesticide. Le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale et le Groupe de travail sur la GRPC collaboreront à l'évaluation de rapports sur les importations illicites. Le Groupe chargé du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales étudiera la possibilité de réaliser des activités de surveillance ainsi que l'établissement de critères de vérification de la conformité aux mesures énoncées dans ce PARNA.

Le PARNA relatif aux BPC a donné lieu à l'application des mesures qu'il énonce, et la cessation des activités de son groupe de mise en œuvre a été quelque peu retardée. Elle était prévue à l'automne de 2004 afin que ce groupe puisse examiner, en compagnie du

Groupe de travail sur la GRPC, le rapport final sur l'achèvement de la mise en œuvre de ce PARNA.

La mise en œuvre du PARNA relatif au mercure est en cours et donne lieu à l'application des quelque 85 mesures que le Conseil a approuvées en 2000. Avec l'installation de deux stations pilotes de surveillance des dépôts humides de mercure au Mexique, le réseau de ces stations s'étend maintenant aux trois pays. Les nouvelles données recueillies ont permis de faire progresser notablement les activités nord-américaines de modélisation des émissions atmosphériques de mercure. En fonction des derniers travaux scientifiques du Programme des nations Unies pour l'environnement (PNUE), le mercure est maintenant reconnu comme un problème mondial. Le gestionnaire du programme de GRPC a établi des liens avec les responsables du Programme mondial sur le mercure du PNUE, qui l'ont invité à assister à un quatrième atelier de sensibilisation subrégional en Amérique du Sud. Au cours de cet atelier, des représentants mexicains ont souligné que le programme de GRPC offre une orientation plausible aux pays d'Amérique du Sud, ce qui a suscité un intérêt manifeste parmi les représentants de ces pays à l'égard du programme et du PARNA relatif au mercure. On sait maintenant que toute réduction des émissions de mercure dans n'importe quelle partie du monde, à l'instar de l'Amérique du Sud ou de l'Amérique du Nord, a des incidences positives à l'échelle de la planète.

L'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales est maintenant terminé. Ce plan visera à ce que tous les autres PARNA approuvés tiennent compte des principes scientifiques de surveillance et d'évaluation qu'il énonce. Le Groupe de mise en œuvre de ce plan a pour mandat de vérifier la conformité à ces principes et de formuler des avis aux autres groupes chargés de la réalisation d'activités prévues par les PARNA afin de veiller à ce que les méthodes de collecte de données et d'établissement de rapports soient uniformes et donnent lieu à un contrôle de la fiabilité des données. Pour le moment, le Groupe guide la réalisation d'une étude de biosurveillance du sang humain au Mexique, cofinancée par la Banque mondiale, dont les conclusions seront enregistrées dans la base de données nord-américaine sur les concentrations de polluants dans le sang humain. Sous la direction des trois coprésidents nationaux du Groupe de mise en œuvre de ce PARNA, six sous-groupes axent leur attention sur : a) la surveillance de la qualité de l'air; b) des questions relatives à l'eau et au sol; c) la santé humaine; d) les domaines de la planification et de l'évaluation; e) l'échantillonnage et l'amélioration des méthodes de laboratoire; f) la gestion des données.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène a révisé la phase I de ce plan à la lumière des observations exprimées au cours d'une période de consultation publique de six semaines. Le Conseil ou les représentants suppléants doivent approuver cette phase à la suite de leurs délibérations sur l'orientation de la CCE. La phase I vise à recueillir des données et à renforcer les capacités avant l'élaboration de la phase II, laquelle sera axée sur l'avancement d'activités relatives à la réduction des risques. Les travaux de la phase II ont débuté en 2004, parallèlement à la mise en œuvre de la phase I, et se termineront en 2007.

L'établissement du PARNA relatif au lindane est en cours, et le groupe connexe a mené trois consultations publiques au Mexique, en Alaska et à Montréal. Des discussions préliminaires révèlent que des résidus de la fabrication de lindane à l'extérieur de l'Amérique du Nord peuvent se retrouver dans l'environnement nord-américain. Le Groupe d'étude a également jugé nécessaire d'effectuer un enregistrement plus

systématique des expéditions de pesticides entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Le Mexique a donné une impulsion notable à ce projet en présentant un calendrier pour l'élimination totale de toutes les utilisations de lindane au cours des dix prochaines années. En janvier, il est prévu de procéder à un examen national de l'ébauche du PARNA relatif au lindane, et sa version finale est censée être prête en juin 2005.

Le Groupe de sélection des substances a rédigé un document de décision concernant le plomb, et il attend la réponse du Conseil ou des représentants suppléants à ses recommandations. Ce groupe a recommandé la prise de mesures ciblées dans les programmes de la CCE afin de donner suite aux préoccupations trinationales au sujet de cette substance. Par contre, il n'a pas recommandé d'établir un PARNA exhaustif relatif au plomb, car les Parties ont déjà pris de nombreuses mesures à son égard dans le cadre de programmes nationaux ou multinationaux de réduction de la pollution.

Programme régional de démonstration et d'application de solutions de rechange durables à l'emploi du DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme au Mexique et en Amérique centrale

Les activités menées dans le cadre de ce programme sont cofinancées par la CCE, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) (qui sert d'organisme d'exécution) et le PNUE (qui sert d'organisme de mise en œuvre). Ce programme dispose d'un budget total de 13,9 millions de dollars américains, et la contribution du FEM, à hauteur de 7,5 millions de dollars américains, est administrée par l'OPS. Le comité technique du programme a tenu une réunion, à Oaxaca, au Mexique, du 24 au 28 mai 2004, au cours de laquelle des représentants du Mexique et de l'Amérique centrale ont examiné un guide technique de mise en oeuvre du programme dans les régions pilotes. Le coordonnateur général du programme s'est rendu au Mexique, du 13 au 17 septembre, afin de visiter, dans le sud-ouest, des régions pilotes situées dans l'État d'Oaxaca, et il a assisté à une réunion avec des représentants de l'OPS et des fonctionnaires du ministère de la Santé du Mexique.

Des données préliminaires révèlent les bienfaits, depuis 2000, de l'abolition de l'utilisation du DDT pour lutter contre le paludisme. Les concentrations de cette substance dans le sang des enfants qui vivent dans les zones d'Oaxaca et de Chiapas, où sévit le paludisme, ont en effet diminué de 55 % depuis 2000. Des études visant à relever les répercussions du DDT sur les espèces sauvages et l'environnement ont montré que l'on connaissait encore très peu le processus d'accumulation et d'amplification de cette substance à différents niveaux trophiques des milieux côtiers (notamment chez les crabes, les poissons et les oiseaux), ainsi que le processus d'accumulation dans le sol et les sédiments.

La santé des enfants et l'environnement

Comme le prescrit la résolution du Conseil n° 02-06, la CCE a entrepris l'examen bisannuel du *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*, mais elle a dû le suspendre pour les raisons mentionnées dans la section du But 1. Il faut aussi consulter cette section pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du projet sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

Stratégie concernant la qualité de l'air

Le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air est en train de réviser l'ébauche de son cadre stratégique en tenant compte des observations qu'ont formulées le

public et le CCPM.

Encourager la prise de mesures opportunes par le secteur privé en matière de protection et de conservation de l'environnement.

Jusqu'en septembre 2004, le *Fondo para proyectos de prevención de la contaminación* (Fiprev, Fonds pour les projets de prévention de la pollution) avait accordé 83 prêts totalisant environ 24 860 000 $P (le premier prêt remonte à décembre 1998). On estime que les prêts du Fiprev sont bénéfiques à l'environnement puisqu'ils permettent aux établissements participants de ne pas rejeter dans l'environnement près de 3 675 tonnes de substances chimiques par année, soit 11 000 tonnes au total depuis la mise en place du premier projet. Ces établissements économisent environ 173 750 mètres cubes d'eau chaque année, soit 523 000 mètres cubes depuis la mise sur pied du programme de financement. Ces mesures ont aussi permis aux établissements participants d'économiser collectivement quelque 19 00 000 $P par année, soit plus de 45 000 000 $P jusqu'à présent. Même si la CCE ne verse plus de contribution au Fiprev, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts technologiques dans les petites et moyennes entreprises) a demandé au Bureau de liaison de la CCE du Mexique de continuer de siéger au comité de gestion et au comité technique du Fiprev.

Le 27 septembre, le Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution s'est réuni avec des représentants de l'industrie électronique afin d'examiner le document intitulé *Clean Electronics Partnership* (Partenariat pour une production propre en électronique), découlant de la proposition de Baltimore qui vise à tenir compte, au même titre, des préoccupations de cette industrie et du gouvernement. Le partenariat a délaissé le concept initial du projet, qui lançait aux grandes entreprises le « défi » que représente la réduction de certaines substances toxiques dans la fabrication de matériel électronique, pour s'orienter vers l'établissement d'un « partenariat » à divers paliers, principalement avec des petits et moyens fournisseurs. Cette nouvelle orientation prévoit une aide technique à ces fournisseurs par des associations industrielles afin qu'ils puissent se conformer aux normes restreignant l'usage de certaines substances dangereuses dans la fabrication de matériel électrique et électronique.

Cette réunion avait pour but de faire l'unanimité quant à l'adoption volontaire de ces normes afin de renforcer la relation entre l'industrie électronique et le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, d'examiner la proposition et les critères qui l'accompagnaient, et de cerner des mesures incitatives et des avantages à l'adhésion d'entreprises à ce partenariat. Il était prévu de poursuivre les travaux afin de déterminer la portée, les résultats escomptés et le budget du projet, et de tenir une téléconférence ou une réunion avec des associations industrielles vers la fin d'octobre.

Le Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution a rédigé le document intitulé *Moving Forward with Pollution Prevention in North America: A Progress Update* (Aller de l'avant avec la prévention de la pollution en Amérique du Nord : Rapport d'étape), et il l'a publié après avoir consulté les Parties. Ce document constitue une mise à jour du rapport intitulé *État de la prévention de la pollution en Amérique du Nord* que la CCE a publié en 1996.

But 4 : Veiller à ce que toutes les activités de la CCE constituent une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord.

Objectif A : Le public nord-américain et les Parties à l'ANACDE considèrent le processus relatif aux communications des citoyens comme un mécanisme utile et précieux d'amélioration de l'observation et de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord.

Depuis le mois de juin 2004, le Secrétariat a reçu cinq nouvelles communications de citoyens, publié cinq décisions en vertu des paragraphes 14(1) et 14(2) de l'ANACDE, recommandé la constitution d'un dossier factuel, entrepris la constitution d'un nouveau dossier factuel conformément aux instructions du Conseil et publié un dossier factuel. Le bilan ci-dessous expose en détail l'état d'avancement de l'examen des communications.

État d'avancement de l'examen des communications

Conformément à la résolution du Conseil n° 04-07, le Secrétariat a publié le dossier factuel concernant la communication **Molymex II/** SEM-00-005, qui constitue le dixième dossier factuel que publie la CCE. En vertu de la résolution du Conseil n° 04-05, le Secrétariat a également commencé à établir un dossier factuel concernant la communication **Technoparc de Montréal/**SEM-03-005. En outre, il est en train d'établir quatre autres dossiers factuels et attend la décision du Conseil à sa recommandation de constituer un dossier factuel concernant la communication **ALCA–Iztapalapa II/**SEM-03-004.

L'état d'avancement des treize communications en cours d'examen en date du 15 octobre 2004 est le suivant :

Dossiers factuels en cours de constitution

Le Secrétariat est en train de constituer les dossiers factuels suivants, conformément aux instructions du Conseil :

1) **Tarahumara**/SEM-00-006 (allégation que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'accès à la justice environnementale des communautés autochtones).

2) **Pâtes et papiers**/SEM-02-003 [allégation que le Canada omet d'assurer l'application efficace du paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* et des dispositions du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* en rapport avec dix usines de pâtes et papiers de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve).

3) **Exploitation forestière en Ontario**/SEM-02-001 [allégation que le Canada omet d'assurer l'application efficace de l'alinéa 6*a*) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* en rapport avec l'industrie forestière en Ontario].

4) **Technoparc de Montréal**/SEM-03-005 (allégation que le Canada omet d'assurer l'application efficace de la *Loi sur les pêches* à l'égard de la Ville de Montréal en raison de rejets de polluants toxiques dans le fleuve Saint-Laurent en provenance de l'emplacement du Technoparc).

Attente d'une résolution du Conseil quant à la constitution du dossier factuel suivant :

ALCA-Iztapalapa II/SEM-03-004 [allégation que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec une plainte de citoyens déposée auprès du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral de la protection de l'environnement)].

Détermination de la pertinence de constituer des dossiers factuels aux termes du paragraphe 15(1) :

1) **Cytrar III**/SEM-03-006 (allégation que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec un site d'enfouissement de déchets dangereux appartenant à la société Cytrar, à Sonora).

2) **Lac de Chapala II**/SEM-03-003 (allégation que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacífico).

3) **Déchets dangereux à Arteaga**/SEM-04-001 [allégation que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement) et de son règlement d'application sur les déchets dangereux en rapport avec trois entreprises installées à Arteaga].

Attente d'une réponse de la Partie visée aux termes du paragraphe 14(3) :

Exploitation forestière en Ontario II/SEM-04-006 [allégation que le Canada omet d'assurer l'application efficace de l'alinéa 6*a*) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* adopté en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* édictée en 1994, relativement à des activités d'exploitation forestière dans quatre unités d'aménagement forestier en Ontario]. Le 14 octobre 2004, le Secrétariat a demandé au Canada de répondre à cette communication aux termes du paragraphe 14(2).

Attente d'une communication révisée satisfaisant aux critères du paragraphe 14(1) :

1) **Oldman River III/** SEM-04-004 (allégation que le Canada omet d'assurer l'application efficace de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*). Le 14 octobre 2004, le Secrétariat a informé les auteurs que leur communication ne satisfaisait pas à tous les critères énoncés au paragraphe 14(1), et qu'ils avaient 30 jours pour lui présenter une version révisée de cette communication en se conformant audit paragraphe.

2) **Déversement d'essence à Tehuantepec**/SEM-04-003 (allégation que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en ne donnant pas dûment suite à une plainte de citoyens déposée le 16 février 2004. Cette plainte dénonce la mort de poissons dans la lagune supérieure du golfe de Tehuantepec, dans l'État d'Oaxaca, à la suite du déversement présumé de 68 000 litres d'essence). Le 7 octobre 2004, le Secrétariat a informé les auteurs que leur communication ne satisfaisait pas à tous les critères énoncés au paragraphe 14(1), et qu'ils avaient 30 jours pour lui présenter une version révisée de cette communication en se conformant audit paragraphe.

Attente d'une communication révisée satisfaisant aux critères du paragraphe 14(1) :

1) **Pollution environnementale à Hermosillo**/SEM-04-002 (allégation que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de diverses dispositions de sa législation de l'environnement en ce qui a trait à la prévention, au suivi, à la surveillance et à la maîtrise de la pollution atmosphérique à Hermosillo, dans l'État de Sonora). Le 28 septembre 2004, le Secrétariat a reçu une version révisée de la communication que ses auteurs lui ont présentée le 15 juillet et qu'il a rejetée le 30 août 2004. Le Secrétariat leur a accordé une période de 30 jours pour lui présenter une version révisée de cette communication en se conformant aux critères du paragraphe 14(1).
2) **Centrales électriques au charbon**/SEM-04-005 [allégation que les États-Unis omettent d'assurer l'application efficace de la *Clean Water Act* fédérale (Loi sur la qualité de l'eau) à l'égard des émissions de mercure des centrales électriques alimentées au charbon. Les auteurs soutiennent que ces émissions dégradent des milliers de rivières, de lacs et d'autres plans d'eau à l'échelle des États-Unis]. Le Secrétariat est en train d'examiner cette communication, que les auteurs lui ont été présentée le 20 septembre 2004, afin de déterminer si elle satisfait aux critères du paragraphe 14(1) et, dans l'affirmative, si elle justifie une réponse de la Partie visée aux termes du paragraphe 14(2).

3. Projet de renforcement des capacités

En 2004, la CCE a affecté 98 800 $CAN au renforcement des capacités dans le cadre de certains éléments de son programme de travail. Ce projet vise à ce que les peuples autochtones contribuent plus directement aux travaux de la CCE et à ce qu'ils collaborent davantage à l'étude de questions environnementales.

La CCE a choisi trois activités auxquelles elle consacrera des fonds supplémentaires pour que les peuples autochtones y participent : la mise en œuvre du *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*; le projet de RRTP; les meilleures pratiques visant à favoriser et à préserver la qualité de l'eau, ainsi qu'à préserver la diversité du maïs.

Étant donné que ces activités illustrent l'importance accrue que revêt la participation des peuples autochtones aux travaux de la CCE, le CCPM et les Parties ont collaboré étroitement afin de trouver la meilleure manière de favoriser cette participation. Par conséquent, la mise en œuvre de ces activités ne fait que débuter.

4. Renforcement des activités de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes à la CCE

À la suite d'un exposé aux représentants suppléants au cours de leur réunion des 23 et 24 septembre derniers, à Washington, le Secrétariat s'emploie, comme prévu, à améliorer le système de planification, d'évaluation et de reddition de comptes de la CCE. Les représentants ont cautionné l'ensemble de cette démarche et ils sont censés examiner et approuver le projet de calendrier d'exécution qui s'y rapporte au cours de leur prochaine réunion.

5. Administration et finances

La CCE a reçu le troisième versement de la contribution du Canada et le dernier de celle des États-Unis relativement au budget de 2004. Jusqu'à présent, le Mexique a versé 1 209 000 $US dans le cadre de sa contribution pour la même année.

La CCE a également établi ses états financiers de 2003 et les a fait parvenir aux Parties en octobre.

Ressources humaines

Le recrutement d'un titulaire au poste de directeur de l'information n'est pas encore terminé, et il vise à choisir le meilleur candidat en fonction des nouvelles priorités qu'ont fixées les Parties.

Le processus de recrutement au poste de gestionnaire du programme de RRTP est terminé, et la CCE choisira un titulaire à partir d'une liste de candidats sélectionnés.

Le processus de recrutement d'un(e) chargé(e) de liaison du CCPM est en cours. Mme Carla Sbert assume l'intérim à ce poste depuis le 11 octobre, et ce, jusqu'au 23 décembre.

Le processus de recrutement d'un titulaire au poste de gestionnaire du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce est en cours.

Programme de stages

En raison de l'intérêt de plus en plus grand que suscitent les stages à la CCE, le Secrétariat a remis sur pied un programme à cette fin au cours de l'été de 2004. Ce programme vise à offrir à des étudiants des deuxième et troisième cycles dans des disciplines connexes la possibilité de contribuer aux travaux de la CCE. Cette année, trois stagiaires ont participé à ce programme : Mme Deborah Scott, qui est en troisième année d'études de droit à la *Lewis & Clark Law School* de Portland, a travaillé à l'Unité des communications sur les questions d'application; M. Nathaniel Blake, qui prépare une maîtrise en droit à la *Oxford University* et qui est originaire de Vancouver, a travaillé pour le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement; M. Adrian Ruiz Carvajal, qui a récemment obtenu une maîtrise en administration des affaires dans le domaine de la gestion internationale des ressources naturelles et de l'environnement à l'université de Fribourg, en Allemagne, a travaillé au bureau de liaison du Mexique. La CCE espère tirer des enseignements de l'expérience acquise au cours de l'été dernier en vue d'apporter des améliorations à ce programme pour l'été prochain et les années à venir.

6. Renforcement des partenariats avec les États, les provinces et le secteur privé

Le directeur exécutif s'emploie à renforcer les relations de la CCE avec les États et les provinces. Il a tenu des réunions avec des hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement de l'Alberta, et le Secrétariat a accueilli un employé de ce ministère pendant deux semaines afin qu'il puisse prendre connaissance des travaux de la CCE et cerne des projets dans le cadre desquels cette province canadienne pourrait collaborer avec un État mexicain en matière de renforcement des capacités.

Le ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas Mulclair, est également désireux de renforcer la collaboration avec la CCE, notamment depuis qu'il a offert d'accueillir à Québec la prochaine session ordinaire du Conseil. La CCE a donné suite au désir du ministre en s'employant à relever des domaines d'intérêt commun en compagnie de membres de son personnel.

Bien que la CCE ait signé depuis longtemps un protocole d'entente avec le Conseil canadien pour le commerce international, la *Confederación de Cámaras Industriales* (Confédération des chambres industrielles du Mexique), et le *US Council for International Business* (Conseil américain pour le commerce international), ce protocole « agonise » depuis un certain nombre d'années. Le directeur exécutif tient des réunions avec les représentants de ces organismes afin de déterminer s'ils sont intéressés à redonner vie au protocole et à travailler en collaboration plus étroite avec leurs homologues mexicains en vue d'appuyer des projets sur le terrain, réalisés sous l'égide du secteur privé, qui donneraient suite aux priorités énoncées dans la *Déclaration de Puebla*.

7. Communication avec le public

L'information et les analyses que diffuse le Secrétariat permettent aux citoyens et aux secteurs public et privé de disposer d'outils pour relever les défis environnementaux, qu'il s'agisse de gérer des déchets dangereux, de conserver la biodiversité ou de soutenir l'élaboration concertée de politiques environnementales.

Il faut noter qu'à cette fin, une communication efficace avec les publics cibles fait partie intégrante de la mission de la CCE.

En vertu de sa stratégie de communication, le Secrétariat a recours à diverses techniques pour diffuser de l'information aux différents publics et leur faire connaître l'ensemble des travaux de la CCE.

Au cours des six derniers mois, plusieurs exemples ont illustré l'application de cette stratégie.

Publications et diffusion

Depuis le début du mois de mai 2004, le Secrétariat a publié 105 documents sur le site Web de la CCE. Huit d'entre eux constituaient des publications d'envergure ou des documents de sensibilisation, notamment le rapport *À l'heure des comptes 2001*, le rapport du Comité d'examen décennal de l'ANACDE intitulé *Dix ans de coopération environnementale en Amérique du Nord*, ainsi qu'un feuillet de sensibilisation connexe. Ces publications ont donné lieu à l'impression de 16 750 exemplaires dont la plupart ont été distribués par envoi postal et dans le cadre de conférences et d'ateliers.

On peut télécharger toutes ces publications à partir du site Web de la CCE, à l'adresse <www.cec.org>. La diffusion de documents virtuels permet au Secrétariat de contrôler ses dépenses et d'élargir la portée de ses publications.

En plus de consulter davantage le site, un nombre croissant de personnes s'inscrivent sur les listes générales d'envoi par courriel.

Le Secrétariat s'est en outre efforcé d'améliorer la visibilité de la CCE sur le Web ainsi que l'utilité de son site. La Commission a notamment fait parler de ses activités sur le site Web d'autres organismes, ce qui a permis d'orienter directement un nombre record d'internautes vers des pages pertinentes du site de la CCE. Les utilisateurs peuvent maintenant naviguer plus facilement sur ce site grâce à l'ajout d'une fonction de recherche performante qui leur permet d'obtenir des résultats très rapidement malgré la grande quantité de documents que contient le site.

La CCE a entrepris un remaniement de son site Web au début de l'été, et compte tenu du fait qu'il s'agit de son principal outil de diffusion d'informations, ce remaniement s'effectue en fonction de l'intérêt du public. Une nouvelle interface permettra de consulter plus facilement l'information relative aux travaux de la CCE, et de mieux comprendre le rôle qu'elle joue en ce qui a trait à la protection de l'environnement nord-américain.

Relations avec les médias

La CCE a connu une augmentation de la couverture de ses activités de la part de plusieurs médias de premier plan au cours des six derniers mois. Le *Chicago Tribune*, par exemple, a publié trois articles sur les travaux de la CCE, y compris un article de fond sur le soutien que la Commission apporte à la culture du palmier *Chamaedorea* au Mexique. Le *San Diego Union-Tribune*, quant à lui, a fait état de l'analyse que le Secrétariat a réalisée sur la pollution atmosphérique par les véhicules de transport à Ciudad Juárez, et le *Toronto Star* a publié un article sur la conservation de la biodiversité à l'échelle du continent. La plus importante diffusion dans les médias a cependant été accordée au rapport annuel *À l'heure des comptes* sur les polluants industriels avec 188 articles dans les médias, dont le *Washington Post* et les fils de presse d'agences comme *Reuters* et *Associated Press*. D'autre part, la session annuelle du Conseil tenue à Puebla, au mois de juin, a surpassé les sessions précédentes en suscitant plus de 80 articles en deux jours.

La CCE demeure également une fervente partisane du journalisme environnemental, notamment en ayant participé à la réunion annuelle de l'Association canadienne des rédacteurs scientifiques au mois de juin, à la Conférence mondiale des journalistes scientifiques et à la conférence annuelle de la *Society for Environmental Journalists* (Société des journalistes environnementaux) des États-Unis en octobre. Ces activités offrent à la CCE la possibilité de rencontrer des journalistes environnementaux et de nouer des relations avec eux, alors que la section des communications fait en sorte que la CCE soit la principale source d'information environnementale en Amérique du Nord.

Sensibilisation du public

La CCE continue de rencontrer le public dans le cadre de salons et de conférences. Ses représentants ont rencontré des dirigeants de l'industrie et de l'environnement au salon professionnel *Globe 2004* de Vancouver, et des publications ont été distribuées aux participants à la session ordinaire du Conseil à Puebla, au *Monitoring Science and Technology Symposium* de Denver, et à la conférence *Bâtir le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord* de Montréal. Ces rencontres ont permis de faire connaître la CCE et ses travaux, et plusieurs milliers d'exemplaires de ses publications y ont été distribués.

Communiqués et annonces par serveur de liste

Au cours des six derniers mois, la section des communications a coordonné une série de communiqués sur les publications, les programmes et les réunions du Secrétariat, tout en continuant de diffuser de l'information générale sur les activités de la Commission et du CCPM. Les plus récents communiqués comprennent les suivants :

Le Mexique va éliminer le lindane

Montréal, le 8-10-2004 – À l'occasion d'une réunion internationale organisée par la [CCE] à Montréal la semaine dernière, les représentants du gouvernement du Mexique ont annoncé l'intention de leur pays d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme visant à mettre

progressivement fin à toutes les utilisations de lindane, une substance chimique toxique utilisée comme pesticide, notamment contre les poux et la gale.

La CCE publie un dossier factuel concernant la communication Molymex II

Montréal, le 8-10-2004 – La [CCE] a rendu public aujourd'hui un dossier factuel concernant la communication dans laquelle les auteurs allèguent que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de diverses dispositions de sa législation de l'environnement en rapport avec une usine de production de molybdène par la société Molymex.

La CCE reçoit une communication relative aux émissions de mercure provenant des centrales électriques des États-Unis

Montréal, le 21-9-2004 – Le 20 septembre 2004, la [CCE] a reçu une communication dont les auteurs allèguent que les États-Unis omettent d'assurer l'application efficace de la *Clean Water Act* fédérale (Loi sur la qualité de l'eau) en rapport avec les émissions de mercure des centrales électriques alimentées au charbon, et que ces émissions dégradent des milliers de rivières, de lacs et d'autres plans d'eau à l'échelle des États-Unis.

Deuxième mise à jour du rapport sur le maïs et la biodiversité

Montréal, le 17-9-2004 – Le Secrétariat de la [CCE] a annoncé aujourd'hui avoir mis à jour le plan de travail relatif au parachèvement de son rapport indépendant intitulé *Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique.*

Le Conseil de la CCE demande la constitution d'un dossier factuel concernant la communication Technoparc de Montréal

Montréal, le 26-8-2004 – Le 20 août 2004, le Conseil de la [CCE] a donné instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel à la suite d'allégations selon lesquelles le Canada omet d'assurer l'application efficace du paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* en rapport avec l'emplacement du Technoparc de Montréal.

Le commerce et l'environnement en Amérique du Nord : Invitation à présenter des exposés sur les investissements, la croissance économique et l'environnement

Montréal, le 26-8-2004 – La [CCE] a lancé aujourd'hui une invitation à présenter des exposés sur le commerce et l'environnement, plus particulièrement sur les investissements et la croissance économique en Amérique du Nord. Les documents choisis seront présentés par leurs auteurs dans le cadre du troisième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce qui aura lieu à l'automne de 2005.

Le Conseil de la CCE adopte une vision pour guider le programme environnemental nord-américain

Puebla (Mexique), le 23-6-2004 – Le dixième anniversaire de création de la [CCE] a été marqué aujourd'hui par l'adoption de la *Déclaration de Puebla*, qui trace la voie de la coopération environnementale pour la prochaine décennie entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

L'orientation des prochains travaux sur les questions environnementales en Amérique du Nord sera abordée au cours des réunions publiques qui se tiendront du 21 au 23 juin à Puebla, au Mexique

Montréal, le 16-6-2004 – Dans le cadre du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, un accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain, le Comité consultatif public mixte de la [CCE] organisera un atelier public sur les orientations futures de l'application de l'ANACDE le 21 juin 2004, à Puebla, au Mexique.

Ontario Power Generation : La CCE rejette la version révisée de la communication

Montréal, le 31-5-2004 – Le 28 mai 2004, le Secrétariat de la [CCE] a rejeté la version révisée de la communication SEM-03-001/Ontario Power Generation, qu'avaient présentée 49 organisations non gouvernementales du Canada et des États-Unis, le 14 août 2003, conformément à l'article 14 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Le Secrétariat, qui a examiné la communication à la lumière de la réponse du Canada, a conclu qu'elle ne justifiait pas la constitution d'un dossier factuel.

8. Session ordinaire du Conseil

Lors de leur réunion du 21 juin 2004, les représentants suppléants ont convenu de tenir une série de réunions au cours de l'été et de l'automne en vue d'établir un plan stratégique pour chacune des trois priorités que le Conseil a énoncées dans la *Déclaration de Puebla*, à savoir l'environnement et le commerce, le renforcement des capacités et l'information nécessaire à la prise de décision. Depuis ce temps, ils ont tenu une téléconférence le 19 juillet 2004 et se sont réunis les 19 et 20 août à Montréal ainsi que les 23 et 24 septembre à Washington, où ils ont examiné les progrès accomplis par les spécialistes des Parties en ce qui a trait à l'établissement des plans stratégiques. La prochaine réunion des représentants suppléants, qui se tiendra les 27 et 28 octobre à Montréal, parallèlement à une réunion publique du CCPM sur les plans stratégiques et le plan opérationnel de la CCE, comprendra une réunion avec le CCPM. Ils feront également un exposé au cours de la réunion publique du CCPM prévue le 27 octobre au sujet des nouvelles orientations de la CCE. Durant cette réunion, des membres du public seront invités à formuler des observations. Les représentants suppléants s'efforceront de parachever les plans stratégiques et le plan opérationnel de la CCE dans le cadre de leur réunion du 30 novembre et du 1er décembre au Mexique.

Annexe D

Distribution : Générale

C/C.01/06/RES/01/Finale

ORGINAL : ANGLAIS

Montréal, 27 octobre 2004

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^{O} 04-06

Accords de coopération et de financement en vue de l'élaboration du Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) au Mexique.

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT que, le 10 février 2003, le gouvernement du Mexique a ratifié la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (la « Convention de Stockholm » ou la « Convention »), laquelle est entrée en vigueur le 17 mai 2004;

CONSTATANT qu'à titre de Partie à la Convention de Stockholm, le gouvernement du Mexique est tenu, en vertu de l'article 7 de la Convention, d'élaborer et de transmettre un Plan national de mise en œuvre (PNMO) à la Conférence des Parties à la Convention;

CONSTATANT EN OUTRE qu'aux termes de l'« Accord de financement sous forme de dons de ressources du Fonds pour l'environnement mondial au Mexique en vue de l'élaboration du Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants », la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) fait un don par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Commission de coopération environnementale (CCE), au profit du gouvernement du Mexique, en vue de l'élaboration d'un PNMO relatif aux polluants organiques persistants qui permettra au Mexique de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention;

RECONNAISSANT que le rôle du Secrétariat de la CCE à titre d'organisme d'exécution pour l'élaboration d'un PNMO relatif aux polluants organiques persistants pour le compte du Mexique est conforme aux objectifs de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et engendrera des avantages pour toutes les Parties à l'ANACDE;

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'à la demande du Mexique, le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques étudiera, au fur et à mesure de leur évolution, les activités accomplies pour prêter assistance au Mexique dans l'élaboration de son PNMO, en vue de soumettre des commentaires techniques à l'examen du Mexique;

PAR LA PRÉSENTE, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Directeur exécutif du Secrétariat de la CCE à souscrire, au nom de la Commission, les accords de coopération et de financement en vue de l'élaboration du Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants au Mexique, avec le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) et la Banque mondiale, respectivement;

D'AUTORISER le Directeur exécutif du Secrétariat de la CCE à recevoir et à administrer les ressources affectées, en vertu de l'accord de financement, à l'élaboration du PNMO au Mexique;

DE PRESCRIRE au Secrétariat de la CCE d'entreprendre les activités qui lui seront confiées aux termes des accords de coopération et de financement, après la signature de ceux-ci.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

_____
Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

_____
José Manuel Bulás Montoro
Gouvernement des États-Unis du Mexique

_____
Norine Smith
Gouvernement du Canada